



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2017

Présents : Mmes MM. André SIMON, Didier ERULIN, Christiane PERON, Thomas MÉNAGÉ, Pascal GRANGER, Thomas BAGRIN, Roger LORILLOT, et Stéphane RAGONNET

Absents excusés : M. François PIGEON et Mmes Yolande CHERY, CHAMTON Line, Isabelle BAUSIER, Elodie BONNEFON et Corinne MARCHAND

Mme Yolande CHERY donne procuration à M. Didier ERULIN

Mme Corinne MARCHAND donne procuration à M. Roger LORILLOT

Mme Isabelle BAUSIER donne procuration à M. Thomas MÉNAGÉ

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme Christiane PERON a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 22 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

DATE DE CONVOCATION : 13.06.2017 **DATE D'AFICHAGE :** 13.06.2017

Nombre de conseillers en exercice : 14 Présents : 8 Votants : 11

ORDRE DU JOUR

I) CONVENTION DE SURVEILLANCE ET D'ENTRETIEN DU RÉSEAU ASSAINISSEMENT : SAUR

Le Maire informe le Conseil Municipal que la précédente convention de surveillance et d'entretien des installations de relevages des eaux usées de la Collectivité a pris fin le 28 février dernier.

Par conséquent, la SAUR nous invitent à renouveler cette convention pour 4 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte** le renouvellement de la convention avec la SAUR pour la mission d'entretien des installations de relevage des eaux usées de la Collectivité, sur la base d'un forfait semestriel de 1 903,22€ H.T.
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention.

II) TARIFS REPAS 14 JUILLET 2017

Monsieur le Maire explique que comme chaque année à l'occasion du 14 juillet, un repas sera offert aux habitants de la commune. Afin de permettre aux habitants de convier leur famille ou amis ne résidant pas sur la commune, le Maire propose qu'une participation financière soit demandée pour les personnes ne résidant pas sur la commune.

Le Conseil Municipal, **décide**, à l'unanimité :

- qu'une participation d'un montant de **10 euros par adulte et 6 euros pour les enfants de moins de 10 ans** sera demandée pour les personnes non résidentes sur la commune et ne payant pas de taxe d'habitation sur Ouchamps.

- les règlements seront inscrits sur le compte 7718

III) RENOUELEMENT CONVENTION DÉPÔT DE PAIN

Monsieur le Maire explique que la convention avec Mr LEDIEU Pascal arrive à son terme.
Les 2 parties étant d'accord pour la renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte** à l'unanimité, le renouvellement de la convention dans les conditions suivantes :

- La mise à disposition de la petite salle de réunion sur le parking de la mairie pour y effectuer le dépôt de pain moyennant un loyer de 40,00 € mensuel par Mr LEDIEU Pascal
- Cette convention est faite du 1^{er} juillet au 30 septembre 2017
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention

IV) PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES (P.D.E.S.I)

Conformément aux dispositions de l'article L.311-1 à 311-6 du Code du Sport, le Département de Loir-et-Cher élabore le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I.) relatifs aux sports et activités de nature.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord:

- Pour l'inscription au P.D.E.S.I. de l'itinéraire figurant au plan annexé à la présente délibération, au regard de la réglementation susceptible de régir la pratique des sports de nature sur le territoire communal,
- Pour l'inscription au P.D.E.S.I. des voies dont la commune est propriétaire, figurant au plan annexé à la présente délibération,
- Sur l'avenant n° 1 à la convention relative au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I.) et autorise Monsieur le Maire à le signer.

V) AFFAIRES DIVERSES

Sont évoqués :

- La création d'une aire d'accueil touristique.
- L'organisation des travaux d'entretien de voirie.
- Les travaux de réfection à école.
- Le règlement de la circulation sur la RD7.
- Les élections sénatoriales.
- Les travaux d'assainissement.
- Les Ouchampiates.

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2017 A 19H00
SEANCE LEVÉE à 20H25